



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES  
POUR L’ANNÉE 2020**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le rôle général de perception des taxes foncières pour l’année 2020 a été préparé et déposé à mon bureau au 15, rue de l’Église East Hereford. Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d’en payer les montants mentionnés en trois versements égaux aux dates d’échéance suivantes :

1 <sup>er</sup> versement	31 mars 2020
2 <sup>e</sup> versement	30 juin 2020
3 <sup>e</sup> versement	30 septembre 2020

Toutefois, toute imposition annuelle de la taxe foncière inférieure à 300\$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement le 31 mars 2020.

Votre remise doit être effectuée en utilisant l’un ou l’autre des modes de paiement suivants :

- Par internet
- Par service téléphonique
- Au comptoir de la plupart des institutions financières

Auprès de la Municipalité d’East Hereford :

- Au bureau municipal en argent ou par chèque
- Par chèque envoyé par courrier à l’adresse suivante :  
Municipalité d’East Hereford 15, rue de l’Église East Hereford J0B 1S0

L’envoi des comptes de taxes se fera dans la semaine du 24 février 2020.

**Si vous êtes un nouveau propriétaire**

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Veuillez noter que la municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire. Par contre, il est possible d'obtenir une copie de votre compte de taxes en vous adressant au bureau municipal (819 844-2463).

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour.

DONNÉ à East Hereford ce treizième jour de février 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, François Lessard, secrétaire-trésorier de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13<sup>e</sup> jour de février 2020 entre 9:00 heures et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de février 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier